



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : —**

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adoptera lors de la session ordinaire de son conseil qui sera tenu mardi, le quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq, le règlement portant le numéro 2024.12.03, sur la création d'un fonds de roulement.

Toute personne qui le désire peut consulter le projet de règlement 2024.12.03 au bureau de la municipalité ou en faire la demande par courriel au [dq@saint-ignace-de-stanbridge.com](mailto:dq@saint-ignace-de-stanbridge.com) ou par téléphone au 450-296-4467 et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la greffière-trésorière, durant les heures habituelles de travail.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE QUATRIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**

La directrice générale/greffière-trésorière,

Charlie Côté

---